

moyenne de \$11.36 par chaque mille livres de lait; soit une livre de fromage par chaque neuf livres et cinq onces de lait. La fromagerie a payé à ses quinze patrons, déduction faite de toutes dépenses, la somme de \$2,867.

Nous félicitons M. Barré et ses associés sur un aussi beau succès.—*Le Canadien*.

## RECETTES

### Emploi de la propolis, pour le vernissage de la vaisselle en bois.

En Russie, on emploie la propolis pour vernir la vaisselle en bois. Le vernis à la propolis est plus brillant et dure plus longtemps que les autres vernis.

Voici comment on prépare le vernis à base de propolis. On prend 2 parties d'huile de lin, 1 $\frac{1}{2}$  partie de cire et une partie de propolis. L'huile de lin est chauffée non jusqu'à ébullition, mais à un degré assez élevé pour faire fondre la cire et dissoudre la propolis. On laisse pendant 15 à 20 jours sur le fourneau. Au bout de ce temps, le vernis est à point. On plonge dedans les vases en bois, qui doivent y rester 10 à 15 minutes; après ce temps on les retire, on les laisse refroidir, et on les frotte et polit avec un chiffon de laine.

En Russie, on recueille la propolis pour cet usage, et des industriels ambulants paient 5 copecks (à peu près 3 centimes), et quelquefois moins, le droit de raboter ou racleur la propolis qu'ils trouvent dans une ruche vidée. Ils vendent 40 centimes par livre de propolis pure.

Certaines régions fournissent plus de propolis que d'autres. Au Chili, la quantité de propolis récoltée par les abeilles, est plus grande que dans beaucoup d'autres pays. Il s'agit de la quantité relative.—*L'Apiculteur*.

### L'eau de corne pour la guérison des coupures, blessures, etc.

Parmi les meilleurs vulnéraires qu'on puisse employer pour guérir les plaies de tout genre, foulures, brûlures, coupures, écorchures, etc., il n'en est pas de plus efficace que l'eau dans laquelle on a fait bouillir de la corne râpée. La matière gélatineuse contenue dans cette eau possède une vertu rare de restauration des tissus momentanément détruits. Placez une compresse d'eau de corne sur le genou d'un cheval couronné: au bout de quelques jours, il sera guéri et le poil repoussera sur la peau dénudée. Appliquez une compresse semblable sur toutes sortes de coupures, brûlures, etc., vous serez étonné des bons effets de ce spécifique.

M. Volland, qui a communiqué ce qui précède à la *Gazette des Campagnes* de Paris, tient lui-même cette recette de quelques ouvriers parisiens qui fabriquent des objets en corne, manches de couteau, peignes, etc. Dans ce métier, ils se coupent fréquemment les doigts et les mains; mais le remède étant toujours à leur portée, ils y ont recours sans hésiter et avec un succès qui ne laisse aucun doute sur son excellence.

C'est donc une bonne précaution, dans un ménage rural d'être constamment pourvu d'une bouteille d'eau de corne pour l'appliquer aux blessures des personnes et à celles des animaux.

## A. JOSEPH & SONS

### IMPORTATEURS ET MARCHANDS

#### D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.

#### QUEBEC.

Depuis que le feu a détruit leur établissement, les soussignés ont ouvert leur Bureau au coin de la Côte de la Montagne et de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Bureau du *Morning Chronicle*, à la Basse-Ville de Québec.

Ils ont constamment en vente: Whiskey, Rye, Sirop, Gin, Sucres, Raisins, Tabacs, Thé de meilleur choix, etc., etc.

A. JOSEPH & SONS  
Importateurs & Marchands, Québec.

21 décembre 1882.

CANADA, } COUR DE CIRCUIT.  
PROVINCE DE QUÉBEC, } Le dix-neuvième jour de Décembre  
District de Kamouraska. } 1882.

No: 1473.

JEAN THEOPHILE COUILLARD, et AUGUSTE COUILLARD, tous trois marchands de la ville de St-Germain de Rimouski, et comme tels faisant commerce en société, au dit lieu sous la raison de Couillard, Frères & Cie,

Demandeurs,

vs.

FRANÇOIS ADOLPHE MARTIN, géolier de la ville de St-Germain de Rimouski, en sa qualité de tuteur légalement élu en justice à ses enfants mineurs Marie-Victoire Lydie Martin, Joseph-Epiphan Martin et Joseph-Charles-Alphonse Martin, issus de son mariage avec feu Dame Hermine Sirois, son épouse, la dite Tutelle légalement homologuée et enregistrée, et Jean-Baptiste-Adelmar alias "Pitro" Martin Yeoman, ci-devant de la ville de St-Germain de Rimouski et maintenant absent de la Province de Québec,

Défendeurs.

Vu la motion présentée de la part des Demandeurs et le rapport d'huissier fait au bref de sommation émané en cette cause; et vu qu'il appert que le Défendeur Jean-Baptiste Adelmar alias "Pitro" Martin a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il y possède des biens immobiliers en icelle, il est par le Greffier de la Cour de Circuit, du District de Rimouski, siègeant à St-Germain de Rimouski, ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans la *Gazette des Campagnes*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, et deux fois en langue anglaise dans le *The Quebec Daily Telegraph*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la cité de Québec, le dit Défendeur Jean Baptiste Adelmar alias "Pitro" Martin soit assigné à comparaitre sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande des dits Demandeurs; et que faute par lui de ce faire, il soit permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

A. P. LETENDRE,  
G. C. C.

POULIOT & BERNIER,

Procureur des Demandeurs.

28 Décembre 1882.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Ville de Fraserville s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine Session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite Ville (37 Victoria, chapitre 47), et pour en obtenir des limites et des pouvoirs plus étendus, ainsi que pour les mieux définir.

M. DESCHENES,  
Secrétaire-Trésorier.

Fraserville, 30 novembre 1882.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Town of Fraserville shall apply to the Legislature of Quebec at its next Session, for an act to amend and to consolidate the incorporation act of the said Town (37 Victoria, chapter 47), and for the granting of larger boundaries and powers, and also to better define such powers and boundaries.

M. DESCHENES,  
Secretary-Treasurer.

Fraserville, 30th november 1882.

## Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.